Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 029-212900294-20260709-D_2026_55-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 09 JUILLET 2026

L'an deux mil vingt - six le jeudi 09 juillet à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil, au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Mme Annie LE GUEN, Maire.

En exercice	15
Présents	12
Représentés	2
Absents	3
Votant	14

Sur convocation dématérialisée du 03 juillet 2026

Etaient présents : Annie LE GUEN, Carole ROPARS, Bernard CREN, Hélène PLUSQUELLEC, Pierre-Yves QUILTU, Thérèse THOMAS, Sylvie HOURMAND, Jean-Yves GUEVEL, Justine HAMON, Laurine KERANGUYADER, Fabien VEGUER, Romain LE COËNT

Absents excusés : Sylvie HOURMAND (procuration à Annie LE GUEN), Mathis TALEC (procuration à Mickael THOMAS), Tiphaine TROMEUR

Secrétaire de séance : Jean-Yves GUÉVEL

D.2026-55 – Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 05 juin 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-15,

Vu le projet de procès-verbal,

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal, qui s'est tenu le 05 juin 2026, a été établi par la secrétaire de séance désignée en la personne de Carole ROPARS.

Il convient à ce titre que les membres du Conseil le valide ou demandent à le modifier.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VALIDE le procès-verbal du Conseil Municipal du 05 juin 2026,

Le Conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Le secrétaire de séance,
Jean-Yves GUÉVEL

Le 10 juillet 2026
Pour extrait certificat conforme
La maire,
Annie LE GUEN

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr